

ESPAGNOL

EPREUVE A OPTION : ORAL

EXPLICATION DE TEXTE SUR PROGRAMME

Nancy Berthier ; Jacqueline Sabbah

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes maximum d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : extrait d'un texte au programme

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet comportant le titre et/ou la référence du sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : ouvrage sur lequel porte l'interrogation

Sept candidats ont passé l'épreuve de spécialité, contre quatre l'an passé et cinq pour la session 2008. Les passages tirés au sort ont été :

*Los detectives salvajes, de Roberto Bolaño

-de la p. 201 « Joaquín Font, Clínica de Salud Mental El Reposo » jusqu'à la p. 202 « y no me hicieron caso »

-de la p. 276 « Luis Sebastián Rosado » jusqu'à la p. 277 « el lujo de ignorar »

*El castigo sin venganza, de Lope de Vega

-de la p.117 « Déjame, pensamiento » jusqu'à la p. 119 « oír tan claras verdades »

-de la p. 152 « ¡Qué necia imaginación ! » jusqu'à la p. 155 « y tener posibles celos »

-de la p. 180 « ¿Estás, Conde, enamorado » jusqu'à la p. 183 « morir sufriendo y callando »

Les notes obtenues ont été : (07), (08), (11), (12), (15), (15), (16). La moyenne générale est inférieure à celle de l'an passé (12 contre 13,5) et l'on constate un écart de notes important (9 points) entre la moins bonne et la meilleure des prestations.

Les commentaires portant sur l'œuvre de Bolaño ont, de façon générale, montré une solide connaissance de l'ouvrage, dans sa structure et ses implications, en particulier ironiques et métalittéraires.

Le jury n'a pas manqué d'être surpris de constater que les prestations les plus faibles ont correspondu aux analyses portant sur l'ouvrage pourtant le plus « classique » : la pièce de Lope. Les passages proposés aux candidats leur donnaient l'opportunité de mettre en pratique leur connaissance des outils d'analyse propres au théâtre et de souligner un certain nombre d'enjeux de l'écriture théâtrale : jeu et réflexion sur les rapports entre vérité et apparence, portée de la technique du « théâtre dans le théâtre », utilisation du registre comique et/ou tragique dans la *comedia* classique, versification et emploi de structures poétiques dans les dialogues, à titre d'exemple.

Il semble donc utile de conseiller aux candidats d'avoir toujours à l'esprit les conditions d'énonciation spécifiques au théâtre, c'est-à-dire la présence incontournable d'un destinataire second, le spectateur, ce qui conditionne bien évidemment l'écriture théâtrale. La question de savoir à qui s'adresse le personnage, même quand il s'agit d'un monologue, doit toujours être posée. De telles considérations auraient permis de cerner de manière beaucoup plus précise et, disons-le, plus simple, les répercussions de la mise en abyme qu'offrait le premier passage proposé de Lope.

De même, les candidats ne doivent pas oublier que la parole théâtrale se déploie dans l'espace et que le texte n'est que la « matrice » d'une mise en jeu et en scène de cette parole. Les locuteurs sont ici acteurs : la prise en compte de cette simple donnée ouvre souvent des perspectives d'analyse bien plus riches et vivantes, et le jury ne saurait trop insister sur ce pan de l'analyse, trop souvent laissé de côté.

Le jury considère également que le candidat doit avoir une connaissance minimale des règles de la métrique et pouvoir reconnaître, sans attendre une reprise plus ou moins laborieuse, le type de vers employé dans le passage.

De façon générale, les deux écueils qui ont conduit le jury à se montrer particulièrement sévère ou à ne pas accorder la moyenne ont été les fautes de langue (accentuation défectueuse, accords, alors qu'il s'agit ici de spécialistes) et la volonté de « plaquer » sur le passage une interprétation qui sans être à proprement parler fautive, est exclusive, outrée, ou non véritablement ou guère adaptée au passage. C'est là un des « pièges » d'une épreuve sur programme : dans la mesure où les candidats connaissent l'œuvre, -à ce titre, le jury a apprécié que tous sans exception aient montré une solide connaissance des ouvrages et aient su resituer avec précision et efficacité les passages dans l'économie générale des œuvres- il est tentant de saisir un des axes d'approche les plus caractéristiques ou récurrents, et, quitte à forcer le texte, l'appliquer au passage concerné. On ne peut que répéter ici que les 10 minutes de questions font partie intégrante de l'épreuve, et que des pistes non exploitées, des oublis ou même des lectures erronées peuvent être avantageusement décelés, repris, corrigés à ce moment. Le jury apprécie au plus haut point l'agilité et l'ouverture d'esprit qui permettent au candidat non de se contredire ou de renier son analyse mais de la nuancer, de se détacher d'une seule et unique voie d'approche et d'ouvrir les yeux à d'autres interprétations ou procédés laissés de côté dans son exposé.

L'épreuve d'oral d'option, dans la mesure où les candidats sont solidement préparés et maîtrisent la langue et les techniques de l'analyse littéraire, doit permettre un échange avec le jury. Ce dernier attend que les candidats soulignent, du moins dans leur conclusion, les enjeux de l'œuvre étudiée, sa finalité, les caractéristiques de son écriture, à partir, certes, du passage proposé, mais en ouvrant sur des considérations sans doute plus larges, nourries par leurs propres lectures, culture et réflexions.